

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: AXIL PAL

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: FR-2017-0108

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0018188-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
6. Autres informations	9

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

AXIL PAL
AXIL 2000

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Berkem SAS
	Adresse	Marais Ouest 24680 Gardonne France
Numéro de l'autorisation	FR-2017-0108	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0018188-0000	
Date de l'autorisation	31/08/2017	
Date d'expiration de l'autorisation	31/12/2025	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	ADKALIS
Adresse du fabricant	MARAIS OUEST 24680 GARDONNE France
Emplacement des sites de fabrication	MARAIS OUEST 24680 GARDONNE France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	51 - Tébuconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer CropScience Corp. Hawthorn Road, P.O. Box 4913 MO 6 4120-001 Kansas City États-Unis

Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG. 1870 Monthey Suisse

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Shanghai Hui Long Chemicals Co Ltd. Dengta Jiazhu Rd. 201815 District Shanghai Chine

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	TROY Corporation
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12e 3140 AC Maasluis Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	One Avenue L NJ 07105 Newark États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,76
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,8
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-yl)méthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,8

2.2. Type de formulation

ME - Microémulsion

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut provoquer une allergie cutanée.
 Peut nuire au fœtus.
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
 Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 Éviter de respirer les .
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 Porter .
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à .
 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:Consulter un médecin.
 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.
 Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.
 Garder sous clef.
 Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Préservation du bois de classe 3 - Pulvérisation automatisée et aspersion (déluge) par les industriels

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Traitement préventif des bois de classe d'usage 3
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: - Nom commun: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique) Stade de développement: -
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application par pulvérisation Description détaillée: Application de surface de bois de classe 3 par pulvérisation automatisée et aspersion (déluge)
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 120 g de produit dilué à 10 % v/v / m ² de bois Dilution (%): 10 Nombre et fréquence des applications: 120 g de produit dilué à 10 % v/v / m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidons en PEHD : 20L Fûts en PEHD : 60 et 200L Cuves (IBC) en HDPE : 500 et 1000 L

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec les aliments et boissons (alimentations humaine et/ou alimentation des animaux de rente).

Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Préservation du bois par traitement temporaire des sciages - Trempage court par les industriels

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Préservation du bois par traitement temporaire des sciages

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: -
Nom commun: Champignons de bleuissement et moisissures
Stade de développement: Autre

Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application par trempage
Description détaillée:

Application par trempage court pour les sciages frais : le bois à traiter est immergé dans un bac de trempage

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Produit dilué à 5 % v/v pendant 20s.
Dilution (%): 5
Nombre et fréquence des applications:
Produit dilué à 5 % v/v pendant 20s

Catégorie(s) d'utilisateurs

Industriel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidons en PEHD : 20L
Fûts en PEHD : 60 et 200L
Cuves (IBC) en HDPE : 500 et 1000 L

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact avec les animaux de rente (enclos, barrières...).
Une couche de protection intermédiaire (en carton ou en papier approuvé pour les contacts alimentaires directs) doit toujours être placée entre le bois traité et les aliments (emballés ou non).

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.

Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

Le traitement s'effectue par application de surface (pulvérisation automatisé, flow-coating et trempage court). Le produit prêt à l'emploi se prépare en le brassant doucement dans l'eau. Le produit est miscible dans l'eau, quelle que soit la proportion, et est facile à homogénéiser. La concentration de la préparation prête à l'emploi peut être contrôlée au moyen d'un réfractomètre.

Le bois gelé ne peut pas être traité.

Un test préliminaire doit être réalisé pour le traitement de bois exotique ou riche en tanin.

Les autres coupes et entailles doivent être traitées.

Pour un usage extérieur, le bois traité de classe 3 doit être revêtu d'une couche de finition.

Après usage, rincer le matériel à l'eau.

Fixation : 4 h après égouttage, sous abri, dans un environnement étanche.

Temps de séchage : de 24 à 48 h, en atmosphère ventilée, dans des conditions normales.

5.2. Mesures de gestion des risques

Les phases d'application du produit doivent être réalisées à l'aide de systèmes automatisés limitant la manipulation/manutention du bois traité par les professionnels.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 4 pendant les phases de manipulation du bois traité humide.

Une couche de protection est nécessaire après traitement par le produit.

Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.

L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.

Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau.

Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de vie du produit dans des conditions normales de stockage : 2 ans

Conserver le récipient original dûment fermé dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité, dans des conditions de température normales (à l'abri du gel).

Veiller à une ventilation adéquate du lieu de stockage.

6. Autres informations

Le pétitionnaire doit informer les utilisateurs du produit de l'existence de LMR établies dans la réglementation phytosanitaire pour le tébuconazole et le propiconazole. Leur responsabilité pourra être engagée en cas de dépassement de ces LMR lors de contrôles effectués sur des denrées stockées sur du bois traité par le produit.